

Cession de droits

concernant les textes déposés auprès du Département des Pyrénées-Orientales
dans le cadre d'un dispositif de communication contre le harcèlement

Auteurs

Collégiens et collégiennes des Pyrénées-Orientales

NB : selon leur choix, les auteurs seront crédités par le nom/prénom ou leur pseudonyme (s'ils souhaitent rester anonymes)

Bénéficiaire de la cession

Département des Pyrénées-Orientales

Description des œuvres concernées

Tous les textes déposés via les formulaires présents sur la page du site Internet du Département :
<https://www.ledepartement66.fr/dossier/lutte-contre-le-harcelement-scolaire/>

Étendue des droits cédés

Reproduction

Représentation

Traduction et/ou adaptation

Exploitation par l'artiste sous de nouvelles formes

etc

Destination

Utilisation dans le cadre des campagnes de lutte contre le harcèlement scolaire mises en place par le Département des Pyrénées-Orientales, sur tous les supports du Département ainsi que sur tous les supports financés par lui : affiches, brochures, magazine, sites internet, réseaux sociaux, spots radio, clips vidéos, chanson, presse, etc.

Territoire

Dans le monde entier

Durée

5 ans (renouvelable une fois)

Prix

Cession gracieuse